Modules obligatoires
Ecriture : 2 années
Informatique musicale : 1 année
Culture musicale : 1 an (contrôle continu et examen.)
Piano complémentaire : 2 ans

(Les cours sont majoritairement regroupés sur la journée du jeudi).

3- Parcours personnalisé (formation complémentaire)
Parcours possible au début du 3ème cycle
Contrat de formation d'un an renouvelable en fonction du projet de l'élève.
Délivrance d'une attestation.

FORMULE «ATELIERS»

Il s'agit d'un enseignement non diplômant

Conditions d'accès :
Ce cours s'adresse à toute personne intéressée possédant un solide bagage musical (étudiants en formation musical, notamment dans le cadre de l'UV de direction indispensable pour l'obtention du DEM complet) , chefs d'ensembles vocaux, professeurs des écoles, des collèges et des lycées, dumistes…)

Il est proposé dans la limite des places disponibles, avec priorité pour les chefs de chœur, chefs de pupitre et chanteurs des ensembles répétant à la cité des arts.

Durée de 3 ans maximum

Contenu :
Travail de l'audition intérieure, technique de geste, analyse de partitions et application à la répétition, pédagogie de la répétition, mise en voix et en espace d'un chœur, découverte du répertoire, éléments stylistiques et linguistiques.

Une attention particulière sera portée dans ce cours à la pratique des étudiants sur le terrain : les partitions que vous travaillez avec vos ensembles peuvent par exemple être approfondies en cours

Les étudiants suivent les enseignements suivants sur la durée de leur parcours:
Cours collectif de direction de chœur
Chœur d'application de la classe de direction de choeur
Cours collectif de technique vocale de Marie-Hélène Ruscher
Cours de Polyphonie de Benoit Magnin
Grand Chœur le mardi soir 18h15-20h15 / ou Ensemble Vocal Canzone le Jeudi soir 20h-22h30
Formation musicale adultes / chanteurs.

(Les cours ont lieu majoritairement sur la journée du jeudi).

Cité des arts - Jardin du Verney 73000 Chambéry
04 79 60 23 70 - accueil.cite@mairie-chambery.fr
www.chambery.fr/citedesarts

Chambéry

cité des arts
de chambéry
cité des arts

DIRECTION DE CHOEUR

DÉPARTEMENT VOIX

Clément MERLE

PROFESSEURS : Pierre-Line MAIRE
Benoît MAGNIN
Marie-Hélène RUSCHER
Christophe FRILOUX

PRÉSENTATION

L'apprentissage de la direction de chœur recouvre le travail du geste, de la relation avec le chœur, de l'écoute et de la connaissance des styles. Cet apprentissage s'effectue entre chefs pendant le cours et devant les chœurs en répétition (chœur de chambre, chœur départemental, chœurs d'enfants). Élèves instrumentistes, chanteurs peuvent s'initier à la direction ; les professeurs d'écoles de musique ou les chefs de chœur amateurs du département sont aussi les bienvenus.

Deux formules sont proposées au CRR de Chambéry – Pays de Savoie : une formule « parcours » et une formule « atelier.

FORMULE PARCOURS

L'étude de cette discipline demandant des bases musicales solides, la formule Cursus démarre directement en second cycle d'études.

Cycle 2

Conditions d'accès :
Ce cursus est ouvert aux étudiants de la cité à partir du deuxième cycle de formation musicale, et à toute personne intéressée possédant un solide bagage musical, sur test d'entrée.

Il aboutit après 3 à 5 années de formation (parfois moins, sur dérogation), à la délivrance du brevet d'Etudes Musicales (BEM). L'étudiant l'obtient après avoir validé les épreuves de formation musicale et de direction de chœur, avec la prise en compte pour 50 % de sa note de contrôle continu. (cf cahier des charges disponible à la scolarité).

Contenus :
Travail de l'audition intérieure, analyse de partitions et application à la répétition, technique de geste, pédagogie de la répétition, mise en voix d'un chœur, découverte du répertoire, éléments stylistiques et linguistiques, séances de travail avec les chœurs du CRR.

Disciplines de la dominante obligatoires sur toute la durée du cycle :
(Voir la maquette BEM pour les matières complémentaires, disponible à la scolarité)

1h de cours collectif de direction
2 h de travail avec le chœur-atelier
1h de cours collectif de technique vocale avec Marie-Hélène Ruscher
1h30 de Cours de Polyphonie de Benoit Magnin
2h de pratique vocale collective / Grand Chœur ou Ensemble Vocal Canzone.
1H30 de FM (2C3, 2C4, jusqu'à l'obtention du BEM).

(Les cours ont lieu majoritairement sur la journée du jeudi).

Cycle 3

L'étudiant peut s'orienter vers trois filières :

- cycle III amateur préparant au certificat d'études musicales (CEM)
- cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) préparant au diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP)
- parcours personnalisé en fonction d'un projet personnel (sur demande motivée adressée au directeur des études du CRR)

1- Cycle 3 CEM

Conditions d'accès :
Ce cours est ouvert aux étudiants de la cité à partir du niveau 3C1 de formation musicale, à toute personne intéressée possédant un solide bagage musical sur examen d'entrée, et en accès direct aux étudiants ayant obtenus le BEM de direction de chœur.
Les étudiants doivent avoir une pratique extérieure de la direction de chœur, en étant chef ou assistant d'un ensemble vocal.

Durée de 2 à 4 ans / programme de formation de 300h minimum.
Le CEM est validé en trois étapes : le contrôle continu, une soirée avec un programme travaillé en autonomie et un examen de fin de cycle.

Contenus :
Travail de l'audition intérieure, analyse de partitions et application à la répétition, technique de geste, pédagogie de la répétition, mise en voix d'un chœur, découverte du répertoire, éléments stylistiques et linguistiques, séances de travail avec les chœurs du CRR.

Disciplines de la dominante obligatoires sur la durée du cycle
(Voir la maquette CEM pour les matières complémentaires, disponible à la scolarité)
30 min de cours individuel de direction de chœur
2 h de répétition avec le chœur-atelier
30 min de cours individuel de technique vocale avec Marie-Hélène Ruscher
1h30 de Cours de Polyphonie de Benoit Magnin
2h de pratique vocale collective / Grand Chœur ou Ensemble Vocal Canzone durant toute la durée du cycle.

(Les cours sont majoritairement regroupés sur la journée du jeudi).

2- Cycle 3 CEPI

Conditions d'accès :
La formation s'adresse, sur examen d'entrée, aux étudiants ayant obtenus le BEM de direction de chœur l'année précédente, aux étudiants à partir du niveau 3C1 de formation musicale, à toute personne intéressée possédant un solide bagage musical.

Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) délivrant à terme le DNOP et pour l'heure le DEM.
Durée de 3 à 4 ans, (2 ans minimum sur dérogation pour le DEM)
Programme de 750 heures de formation.

Les examens se déroulent dans le cadre du réseau de l'Arc Alpin (Chambéry, Annecy, Grenoble, Bourgoin-Jallieu) devant jury extérieur.
Un dossier accompagne le parcours de l'élève en 3e cycle d'orientation professionnelle. Ce dossier est pris en compte pour l'obtention de l'UV dominante.

Les étudiants s'engagent à diriger régulièrement un ensemble vocal en dehors de la cité.

Disciplines de la dominante obligatoires sur toute la durée du cycle
(Voir la maquette CEPI pour les matières complémentaires, disponible à la scolarité)

45 min de cours individuel de direction de chœur
2 h de répétition avec le chœur-atelier (contrôle continu)
30 min de cours individuel de technique vocale avec Marie-Hélène Ruscher (contrôle continu)
1h30 de Cours de Polyphonie de Benoit Magnin
2h de pratique vocale collective / Grand Chœur ou Ensemble Vocal Canzone (contrôle continu)